

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 40 18 98 36

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2006 – 2007

N° 73

Janvier – Février - Mars
2007

**Toute l'équipe du
Snadem**

vous souhaite

**une bonne année
2007**



Meilleurs voeux...

Éditorial par Bernard SUISSE
Secrétaire général

Le 31 décembre dernier, comme chaque année, le Président de la République a adressé ses vœux aux Français. Nous avons été rassurés quant à la baisse du chômage, quant à la solidité de la croissance, quant à l'opportunité des réformes qui ont permis d'assurer la pérennité de nos régimes de retraite et de sécurité sociale. Le logement social, la lutte contre le cancer, l'insertion des personnes handicapées et la violence routière n'ont pas été oubliés dans ce bilan optimiste.

Bilan trop optimiste pour être vraiment honnête, diront les esprits chagrins. Et pourtant, les chiffres nous obligent à donner raison au chef de l'État.

OUI, la baisse du chômage est bien réelle, grâce aux radiations massives des listes de l'ANPE, grâce à la multiplication des contrats précaires et des emplois aidés qui laissent de plus en plus de jeunes sans avenir et sans perspective naviguer de stages en stages et de CDD en CDD.

OUI, la croissance est bien réelle, même si elle ne profite qu'à une minorité et laisse de plus en plus de personnes fragiles sur le bas-côté de la route. C'est au nom de cette croissance que les entreprises délocalisent ou licencient sans vergogne, alors même qu'elles réalisent de substantiels bénéfices.

OUI, la réforme de 2003 a bel et bien sauvé nos régimes de retraite. Il serait également honnête de dire que la plupart des travailleurs ne toucheront à l'avenir que quelques subsides qui leur permettront à peine de survivre. Et ne parlons pas des mères, de plus en plus seules, qui ont dû s'arrêter de longues années pour élever leurs enfants.

OUI, notre système de sécurité sociale reste un modèle dans le monde entier, même si les remboursements se multiplient et si l'on ne compte plus les assurés qui n'ont pas même les moyens de se payer une paire de lunettes ou une prothèse dentaire.

OUI, on n'a jamais construit autant de logements sociaux, et dans le même temps, jamais l'on n'a vu autant de gens dormir dans les rues. L'opinion a récemment découvert avec stupéfaction que, parmi les Sdf, certains étaient salariés, voire même fonctionnaires.

OUI, la violence routière est en baisse. Là au moins, c'est incontestable, les chiffres et les radars sont là pour le prouver, même si l'on n'a jamais vu autant de gens conduire sans permis.

Toute l'équipe du Snadem souhaite à vous même et à vos proches une bonne année, sans chômage, avec beaucoup de croissance, l'espoir d'une retraite décente, un régime de sécurité sociale exemplaire, des logements confortables et abordables, et le tout sans accident de la route pour pouvoir profiter pleinement de 2007.

Sommaire : page 2 : éditorial : meilleurs vœux – sommaire ◆ page 3 : audience avec le Dr Vigouroux, médecin chef de la Ville – déduction fiscale ◆ page 4 : dossier individuel des agents ◆ page 5 : dossier individuel des agents (suite) – boîtes aux lettres informatiques – Commission Administrative Paritaire ◆ page 6 : renouvellement du conseil syndical du Snadem – le budget du Snadem ◆ page 7 : notation des fonctionnaires – protection juridique – petites annonces ◆ page 8 : important – site Internet du Snadem – bulletin d'adhésion ◆

Audience avec le Dr Vigouroux, médecin chef de la Ville...

Une délégation du Snadem accompagnée par le secrétaire général de l'Unsa-Administrations parisiennes a été reçue en audience le lundi 18 décembre par le Dr. Vigouroux. Nous avons évoqué à cette occasion les nombreux dysfonctionnements, les zones d'ombre et les propos parfois inadmissibles de certains médecins du travail à l'encontre d'agents convoqués dans les instances médicales.

Sur ce dernier point, nous avons fait remarquer que la multiplication des témoignages convergents, corroborés par l'ensemble des organisations syndicales de la Mairie, constituait un faisceau d'éléments qu'on pouvait difficilement mettre en doute. Le Dr Vigouroux a convenu que de tels propos étaient déplacés, voire inadmissibles, et nous a invité à lui signaler tous les dérapages dont nous pourrions avoir connaissance, afin d'intervenir auprès de leurs auteurs.

Toutefois, le point central de cette audience a porté sur l'extrême complexité du système de médecine statutaire, et notamment sur le parcours du dossier des agents, ballotté entre le médical, et son sempiternel « secret », et l'administratif. Nous avons fait remarquer qu'il est inadmissible qu'un agent ne puisse à aucun moment consulter son dossier, comme la loi le lui permet, puisque le Comité médical déclare que cette communication n'est pas de son ressort et qu'il faut s'adresser à l'administration, laquelle affirme logiquement qu'elle n'a pas connaissance du contenu d'un tel dossier protégé par le secret médical. On arrive donc à cette situation ubuesque : le fonctionnaire malade est invité à présenter observations, pièces complémentaires ou contestations sur les conclusions d'un diagnostic qu'il ignore totalement. Le Dr Vigouroux, bien qu'il ne soit pas directement impliqué dans les procédures administratives, a pris bonne note de ces remarques et a fait part de sa volonté d'y apporter des améliorations.

Nous avons également évoqué l'extrême difficulté de reclasser les personnels inaptes à exercer leur profession pour raison de santé. En effet, si l'intégration de personnels handicapés (rendue obligatoire par la loi) fonctionne relativement bien à la Ville, les agents qui le deviennent suite à un accident ou à une pathologie n'ont que peu de perspectives dans leur propre administration. En outre, le cloisonnement entre les différentes directions de la Ville n'est pas fait pour faciliter la prise en charge de ces personnels. M. Vigouroux a partagé notre analyse et nous a invité à nous tourner vers le Directeur des Ressources Humaines chargé du pilotage du reclassement.

Une audience constructive dans un excellent climat de compréhension. Nous espérons que ces réflexions communes seront suivies d'effets et d'améliorations.

Déduction fiscale...

Comme vous le savez, elle est désormais de 66% des cotisations versées dans le courant de l'année civile. Tous les professeurs de la Ville ayant donc versé des sommes au Snadem entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006 (cotisations pour l'année scolaire 2005-2006 et/ou cotisation 2006-2007) recevront en temps utile une attestation à joindre à leur prochaine déclaration de revenus 2006. Que les collègues qui ont réglé leur cotisation ne s'inquiètent donc pas, même si l'édition des cartes syndicales a pris un peu de retard cette année.

Dossier individuel des agents...

Dans son numéro 69 de novembre 2006, « RH infos » (publication mensuelle du réseau des Ressources Humaines de la Mairie de Paris) a consacré un article central très complet sur le dossier individuel des agents de la Ville. Comme le rappelle l'article en préambule, ce dossier individuel fournit toutes les caractéristiques personnelles, familiales et professionnelles. Il reste un des éléments de base de la gestion administrative.

Le contenu de ce dossier est imposé par la loi. Il est constitué à la fois d'éléments permanents et d'éléments temporaires.

Parmi les éléments permanents, figurent toutes **les pièces officielles nécessaires au recrutement** (actes d'état civil, titres, diplômes, extrait du casier judiciaire, etc.), **toutes les pièces liées à la carrière** (arrêtés de nomination, d'avancement, rapports, notation, etc.), **les documents liés à la formation initiale et continue, les documents liés à l'aptitude physique** (certificats médicaux, arrêts de travail, etc.) et enfin **les documents liés à la famille** (extraits d'actes de naissance, attestations de scolarité des enfants pour l'octroi du supplément familial, etc.). Il est à noter que dans cette dernière catégorie, certaines pièces relevant du secret médical, sont détenues par le service de santé.

Les éléments temporaires sont conservés pendant une période de 2 à 5 ans. Ils comportent les changements de résidence, les demandes d'autorisation d'absence, le double des bulletins de salaire, les courriers ou les notes signés par l'autorité hiérarchique qui seront retirés du dossier dès lors qu'ils n'auront plus d'actualité, (à l'exception des documents liés à une procédure disciplinaire).

La loi impose d'enregistrer et de numéroter toutes les pièces du dossier sans discontinuité (article 19 de la loi du 13 juillet 1983). Ces pièces doivent être classées par ordre chronologique d'arrivée. En cas de suppression d'une pièce du dossier pour une raison ou pour une autre (sanction amnistiée, par exemple), le dossier doit être reconstitué et l'ensemble des documents doit être à nouveau numéroté sans qu'il y ait une interruption dans la chronologie.

Le *RH infos* indique une méthode de classement type en dossiers et sous-dossiers. Nous ne sommes pas convaincus qu'elle soit uniformément adoptée par l'ensemble des directions.

Plus intéressante, en revanche, est la rubrique consacrée aux **éléments qui ne doivent pas figurer au dossier**. Bien entendu, conformément à la loi, sont prohibées toutes les pièces faisant référence à l'opinion ou à une activité politique, syndicale, religieuse ou philosophique de l'agent. Ne doivent pas non plus figurer au dossier les sanctions disciplinaires amnistiées (rappelons que le blâme doit être retiré du dossier au bout de trois ans si aucune nouvelle sanction n'est venue s'y rajouter pendant cette période).

N'ont également pas droit de cité dans nos dossiers **les documents anonymes et les documents défavorables émanant de collègues ou de parents d'élèves**. Or, nous avons pu constater que de telles pièces figuraient bel et bien dans les dossiers administratifs de certains professeurs, et que l'administration s'était appuyée à plusieurs reprises sur ces documents pour refuser des promotions à la hors classe. Si l'on suit à la lettre les instructions du *RH infos*, les lettres de directeurs d'école ne doivent en aucun cas figurer dans les dossiers, puisqu'elles n'émanent pas de supérieurs hiérarchiques, mais de simples collègues professeurs des écoles chargés de direction.

Rh infos rappelle également que tout agent peut demander par écrit la communication personnelle et confidentielle de son dossier individuel. Cette communication peut intervenir en toute circonstance, sur la demande écrite de l'agent auprès de son chef de bureau. L'intégralité du dossier doit être communiquée et l'agent peut demander copie de certaines pièces.

Nous vous invitons donc une fois de plus à formuler cette demande qu'on ne peut vous refuser, et à exiger que les pièces qui ne doivent pas figurer dans votre dossier soient retirées et détruites.

Boîtes aux lettres informatiques...

Nous avons fait part dans une récente circulaire de l'ébahissement de nos collègues à la réception de l'indigeste et volumineux mode d'emploi des boîtes aux lettres Internet attribuées à chacun d'eux. Nombre de professeurs nous ont fait savoir depuis qu'ils n'avaient pas accès aux ordinateurs installés dans leur école, soit parce que ces appareils se trouvaient dans les classes et verrouillés par un code d'accès, soit parce qu'ils étaient réservés au seul directeur qui se montrait plus que réticent à en partager l'usage.

Pour pallier ces insuffisances, notre direction vient d'adresser une note de service à tous les directeurs d'école, les priant de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès des ordinateurs aux professeurs de la Ville. Parallèlement, un questionnaire a été adressé à tous les collègues pour faire le point sur leurs compétences informatiques et leur proposer éventuellement un stage de formation.

L'intention est louable, mais il est probable qu'une note de service ne règlera pas grand chose et que l'accès aux ordinateurs restera encore un réel problème dans nombre d'établissements. Nous souhaiterions, pour notre part, qu'un ordinateur spécialement dédié aux professeurs de la Ville (ou à l'ensemble des personnels municipaux intervenant dans les écoles) soit accessible de façon permanente dans chaque établissement, et surtout que la mise en place d'une passerelle sécurisée (webmail) permette à chacun de consulter et d'envoyer des messages depuis son ordinateur personnel. Un tel service est d'ailleurs proposé par tous les fournisseurs d'accès. Ce n'est qu'à ce prix que les communications télématiques pourront pleinement fonctionner et remplacer un jour efficacement les communications papier.

Commission administrative paritaire...

La CAP N° 52 (Commission Administrative Paritaire des professeurs de la Ville) s'est réunie le 19 décembre dernier pour étudier deux tableaux complémentaires pour les années 2004-2005 et 2005-2006. Cette procédure a permis à certains de nos plus jeunes collègues d'être reclassés à leur échelon réel après prise en compte de leurs services antérieurs, et également à des professeurs qui ont été pénalisés par des dysfonctionnements administratifs, notamment au niveau de la communication trop tardive de leur note d'inspection, de rattraper leur promotion.

On ne peut que saluer le travail du Bureau des professeurs de la Dasco et du Bureau des personnels spéciaux de la DRH qui ont pris en compte les doléances du Snadem à ce sujet. Trop souvent, par le passé, nous avons eu à déplorer les réticences de l'administration à rectifier les tableaux, ce qui pénalisait lourdement des collègues qui auraient légitimement dû bénéficier d'une promotion. Lorsqu'on sait les incidences financières que peut avoir une promotion manquée due à un retard dans la communication de la note, cette attitude nous paraissait tout de même un peu désinvolte.

Renouvellement du Conseil syndical du Snadem...

Conformément à notre statut, nos adhérents vont être appelés à renouveler le Conseil syndical du Snadem.

Le Conseil syndical détermine les orientations, les revendications et les actions qui seront mises en œuvre par le bureau du syndicat. Il est donc important que cette instance soit représentative de l'ensemble des adhérents du Snadem. Rappelons que, par statut, notre organisation est administrée par un Conseil syndical de 18 membres.

Cette élection se déroulera dans le courant du mois de mars prochain. Les collègues qui désirent se porter candidat sur la liste majoritaire actuelle, ou ceux qui désirent déposer une liste concurrente complète doivent se manifester auprès du Snadem afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires. La date limite du dépôt des listes complètes ou des candidatures individuelles est fixée au vendredi 9 février 2007. Ne pourront bien entendu se présenter et/ou participer au scrutin que les collègues à jour de cotisation. Nous ne saurions que trop encourager nos plus jeunes collègues à s'investir activement, ce sont eux qui demain devront prendre la relève ; apporter un sang neuf et de nouvelles revendications et défendre un corps qui a déjà connu bien des coups durs et dont l'avenir n'est pas gravé dans le marbre.

Tous les collègues à jour de cotisation recevront en temps voulu par voie de circulaire les professions de foi et le matériel de vote nécessaire à cette élection qui constitue l'un des temps forts de la vie syndicale.

Le budget du Snadem...

Contrairement aux rumeurs qui circulent souvent, il n'est pas inutile de rappeler que le Snadem ne bénéficie d'aucune ressource financière de la Mairie de Paris et que ce sont les seules cotisations de ses adhérents qui lui permettent de fonctionner, d'informer, de défendre et de représenter l'ensemble des professeurs de la Ville.

À titre informatif, voici en pourcentages le détail de nos différents postes de dépenses :

49% du budget sont actuellement consacrés à l'information vers nos collègues : Circulaires, (affranchissement, papier, encre, matériel d'imprimerie, etc), timbres, téléphone...

25% sont consacrés aux cotisations reversées par le Snadem à l'UNSA et à la FGR (Fédération Générale des Retraités)

13% financent la protection juridique dont bénéficie chaque adhérent.

10% du budget sont affectés au gros matériel (achat, amortissement et renouvellement du parc informatique, photocopieur, fax, etc.)

3% sont utilisés pour le fonctionnement quotidien du bureau (consommables divers).

Notation des fonctionnaires...

Nouveau pavé dans la mare lancé par Christian Jacob, ministre de la Fonction Publique, le projet de supprimer dès 2007 la notation des fonctionnaires qui était généralisée depuis 1946. Renseignements pris, les enseignants ne seraient pas concernés par cette réforme – pour le moment. Toutefois, ne doutons pas qu'un jour ou l'autre, notre système d'évaluation et d'avancement sera remis en cause. Bien entendu, le but à plus ou moins long terme sera de faire avancer tous les personnels au seul « mérite », et si possible le plus lentement possible. Déjà, le décret du 29 avril 2002 sur les « conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'État » instituait de fait une dissociation entre la gestion administrative de la carrière, pouvant être accélérée ou ralentie par un simple entretien d'évaluation débouchant sur une proposition d'avancement, et la notation réduite à un simple rôle de reconnaissance professionnelle. Actuellement, pas d'alarme donc pour les personnels enseignants : on semble s'intéresser bien davantage à leur temps de présence dans leurs établissements, trop souvent assimilé au seul temps de travail, et sans jamais prendre en compte préparations, corrections, formation personnelle, documentation, etc.

Protection juridique...

Tous les professeurs de la Ville adhérents du Snadem bénéficient d'une protection juridique négociée avec l'un des meilleurs spécialistes en la matière. Cette protection couvre les risques professionnels et offre à tous ses ayants droit **une garantie pénale** lorsqu'ils sont poursuivis pour des faits commis dans le cadre de leur activité d'enseignant et qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle, ainsi qu'**une garantie recours**, lorsque dans le cadre de leur activité d'enseignant, ils subissent un dommage (notamment consécutif à des violences, voies de fait, diffamation, etc.). Cette protection juridique intervient sur le plan amiable et/ou judiciaire, en recourant contre le tiers responsable ou son assureur pour obtenir l'indemnisation des préjudices qu'ils ont subis.

Afin de ne pas connaître d'interruption dans cette couverture, nous invitons les collègues adhérents 2005-2006 qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion pour l'année scolaire 2006-2007 à le faire **avant le 20 janvier**, date à laquelle nous serons dans l'obligation de les supprimer de la liste des ayants droit. Il est bien entendu qu'ils en bénéficieront à nouveau dès réception de leur adhésion.

Petites annonces...

A VENDRE à Bobigny F2 dans immeuble situé près du métro (ligne n° 5 station «Pablo Picasso») et des commerces. Surface : 51 m² avec cuisine équipée et rangements. Disponible en Mai 2007.
Renseignements au 01 48 32 14 46

Bernard Suisse, prix littéraire 2006 des Agents de la Ville de Paris, rencontrera les lecteurs et signera son livre *Motus et babouches cousues* mardi 30 janvier à 12h30 à la Bibliothèque des personnels, 17 boulevard Morland – 75004 (8^{ème} étage).

VEND Chrysler Vision noire, intérieur cuir – 1994 – 3,5 litres, 24 soupapes, 210 chevaux, toutes options, boîte automatique à 6 rapports, chaîne Hi-Fi 11 hauts parleurs, ABS, ESP, jantes alliage, climatisation, 130.000 km. Très bon état. Prix : 5.000 euros. Contacter 06 60 96 08 88.

Important...

Régulièrement, de nombreux collègues déménagent sans nous communiquer leur nouvelle adresse, et nous ne pouvons plus leur envoyer nos informations ni les contacter en cas de nécessité.

N'oubliez donc pas de nous signaler rapidement tout changement d'adresse, de numéro de téléphone et d'email afin que nous puissions continuer de vous informer, tant par nos circulaires que par courrier personnel, notamment pour les promotions. De même, si vous connaissez des collègues qui s'étonnent de ne rien recevoir du Snadem, n'hésitez pas à les inviter à se mettre en contact avec nous.

D'avance, merci.

Site Internet du Snadem...

N'hésitez pas à consulter régulièrement l'ensemble des rubriques. Vous pourrez y trouver des renseignements précieux, notamment dans le domaine pratique. Nous vous invitons également à nous communiquer toutes les manifestations sportives, expositions, concerts, enregistrements que vous animez ou auxquels vous participez afin que nous en fassions écho dans les lignes d'Arts et Sports et sur notre site Web.

<http://www.snadem.com>

Rappel : notre numéro de fax a changé. Vous devrez désormais composer le **01 44 84 52 02** pour nous adresser une télécopie.



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2006-2007 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	65 euros
5	72 euros
6 - 7	78 euros
8 - 9	85 euros
10	94 euros
11	102 euros
Hors classe	115 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste.
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation.
- * CPA. ou CFA. ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation.
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : 42 euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

Etablir chèque à l'ordre du **SNADEM**

CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le

N : F : C : P : S : NC : B : € :